



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LA FOURNITURE ET
POSE DE TISSUS SOLFLEX ET DE MARBRES ANTIDERAPANTS AU SIEGE DE
LA BRB**

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi (BRB) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir pour **la fourniture et pose de tissus solflex et de marbres antidérapants au siège de la BRB.**

2. Allotissement

Le marché est présenté en deux lots ci-après :

- Lot 1 : Fourniture et pose du tissu solflex dans les zones à haute circulation au siège de la BRB ;
- Lot 2 : Remplacement des tomettes à l'entrée du guichet unique et à la réception de la Banque par les marbres antidérapants ou les grés cérames.

N. B : - Pour tout lot, l'entreprise attributaire exécutera les travaux en perturbant le moins possible la continuité des activités de la Banque ;
- Le soumissionnaire est autorisé à soumissionner sur tous les 2 lots mais il ne lui sera attribué qu'un seul lot.

3. Financement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des marchés à la BRB.

5. Monnaie de soumission

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Il doit être exprimé en tenant compte des droits et taxes exigibles au Burundi, c'est-à-dire Toutes Taxes Comprises (TTC).

6. Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux est organisée en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux répondre aux exigences du dossier d'appel d'offres.

Ladite visite des lieux est prévue le 12./03./2025 à 09h00 au Siège de la Banque de la République du Burundi. Les soumissionnaires vont se rencontrer au Secrétariat du Service Logistique et Patrimoine. Elle sera sanctionnée par un certificat de visite qui sera délivrée le lendemain.

7. Garantie bancaire de soumission

Une garantie de soumission sous-forme de garantie bancaire est exigée pour chaque lot :

Lot 1 : Six millions Francs Burundi (BIF 6 000 000) ;

Lot 2 : Un million Francs Burundi (BIF 1 000 000).

- a) La garantie de soumission restera valide pendant 30 jours suivant l'expiration de la période de validité des offres. Toute offre qui n'est pas accompagnée d'une garantie de soumission sera rejetée lors de l'analyse des offres.
- b) La garantie de soumission des soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, sera renvoyée dans un délai maximum de 30 jours après expiration du délai e validité des offres.
- c) La garantie de soumission de l'attributaire du marché sera libérée lorsque le soumissionnaire aura signé la lettre d'acceptation et constitué la garantie requise.
- d) La garantie de soumission sera saisie :
 - a) si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité des offres ;
 - b) si l'attributaire du Marché ne parvient pas, dans les délais fixés, signer la lettre de marché, à exécuter les travaux requis, à fournir la garantie de bonne exécution requise.

8. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) L'avis d'appel d'offres ;
- b) Les spécifications techniques ;
- c) Le bordereau des prix unitaires et devis quantitatif et estimatif ;
- d) Les critères d'évaluation des offres ;
- e) Les formulaires de qualification.

U

9. Contenu de l'offre

L'offre technique comprendra les documents administratifs et les documents techniques :

A. Documents administratifs

- a) Une lettre de soumission (voir le modèle en annexe) signée par la personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire ;
- b) Une garantie de soumission de **six millions Francs Burundi pour le lot 1 et un million Francs Burundi pour le lot 2**, sous-forme de garantie bancaire ;
- c) Une adresse complète du soumissionnaire, suivant le formulaire FR en annexe ;
- d) Une copie des statuts notariés de la société ;
- e) Une copie du registre de commerce ;
- f) Une attestation de non redevabilité fiscale encore valide ;
- g) Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- h) Une attestation de non redevabilité à l'INSS encore valide ;
- i) Une attestation de non faillite encore valide ;
- j) Une preuve d'achat du DAO ;
- k) Une attestation d'habilitation du signataire, notariée, à engager le soumissionnaire ;
- l) Une attestation de non faillite valide d'au plus 3 mois le jour de l'ouverture des offres, délivrée par le tribunal du commerce ;
- m) Un certificat de visite ;
- n) Une autorisation du fabricant pour le tissu de SOLFLEX et le marbre.

NB : L'absence ou la non-conformité d'un document parmi ceux énumérés ci-dessus entraîne le rejet automatique de l'offre.

B. Documents techniques

- a) Trois (3) bilans audités et notariés pour les années 2021 ; 2022 et 2023, minimum d'un montant de **cinq cent millions Francs Burundi (BIF 500 000 000) pour le lot 1 et deux cent cinquante millions Francs Burundi (BIF 250 000 000) pour le lot 2** (voir le formulaire FF1) ;
- b) Une attestation de capacité financière de **plus ou moins trois cent cinquante millions Francs Burundi (\pm BIF 350 000 000) pour le lot 1 et cent millions Francs Burundi (\pm 100 000 000) pour le lot 2**, délivrée par la (les) banque(s) agréé(e)s ;
- c) Expérience similaire : fournir des preuves attestant que le soumissionnaire a déjà réalisé avec succès au moins un travail de nature similaire pour chaque lot (*PV de réception provisoire ou définitive, attestation de bonne exécution ou de bonne fin ou équivalent*) ;
- d) Un échantillon pour le tissu de SOLFLEX et le marbre ;

- e) Un planning d'exécution concordant avec la méthodologie proposée ;
- f) Un personnel techniquement qualifié conformément aux exigences des travaux objet du présent dossier d'appel d'offres, composé au minimum de :

Pour le lot 1 :

- Un Chef de chantier ayant le niveau minimal de Technicien A₂ dans le domaine du BTP avec au moins cinq (5) années d'expérience et qui a déjà fait avec succès un travail de pose de tissu de solflex sur au moins trois (3) chantiers différents ;
- Un Ingénieur Civil/Industriel /Bachelier en Génie Civil ayant une expérience d'au moins 5 ans dans les travaux du Génie Civil et ayant conduit au moins 2 chantiers de travaux similaires.

Pour le lot 2 :

- Un Chef de chantier ayant le niveau minimal de Technicien A₂ dans le domaine du BTP avec au moins cinq (5) années d'expérience et qui a déjà fait avec succès des travaux de pose de marbre sur au moins trois (3) chantiers différents
 - Un Ingénieur Civil/Industriel /Bachelier en Génie Civil ayant une expérience d'au moins 5 ans dans les travaux du Génie Civil et ayant conduit au moins 2 chantiers de travaux similaires.
- g) Fournir les copies des diplômes certifiés conformes à l'original par les services du Ministère ayant l'éducation dans ses attributions,
 - h) Fournir les CV actualisés (signé et daté d'au moins d'un (1) mois) + Attestations des services rendus.
 - i) Fournir les certificats de formation au cas échéant.
 - j) Un engagement à fournir les matériaux de qualité.

C. Offre financière

L'offre financière comprendra les documents ci-après :

- 1) La lettre de soumission financière conforme au modèle donné en annexe ;
- 2) Le devis quantitatif estimatif dûment complété et signé ;
- 3) Le bordereau des prix unitaires dûment complété et signé.

10. Présentation des offres

Les offres de prix, Toutes Taxes Comprises (TTC), seront présentées dans une enveloppe sous pli fermé et cachetée portant la mention « **Offre pour la fourniture et pose de tissus de solflex et de marbres antidérapants au siège de la Banque de la République du Burundi** ».

Elles seront rédigées en langue française et seront présentées en **quatre (4) exemplaires dont un (1)** portant la mention « **ORIGINAL** » et **trois (3) copies**. En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

Banque de la République du Burundi

1, Avenue du Gouvernement

BP 705 Bujumbura

Téléphone : (+257) 22 20 40 00

Fax : (+257) 22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la forme ci-dessus ne pourra pas être acceptée.

11. Dépôt et ouverture des offres

Les offres seront déposées au Secrétariat de Direction de la Banque (5ème étage), au plus tard le **2** / **4** / 2025 à 10 heures.

Les offres techniques seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, dans la salle de réunion du **4^{ème} étage, le 2 / 4 / 2025 à 10h30'**.

L'ouverture des offres financières aura lieu le même jour mais on doit indiquer seulement le prix proposé par chaque soumissionnaire ; après l'évaluation des offres techniques, seuls soumissionnaires qui auront été techniquement qualifiés, auront accès à l'analyse de leurs offres financières.

12. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note après l'analyse technique et financière.

Dès la notification, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de l'élaboration et de la signature du contrat.

9

13. Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement ou chèque bancaire suivant les coordonnées bancaires fournies par le soumissionnaire gagnant et selon les échéances suivantes :

- a) Avance de démarrage
Une avance de démarrage de maximum 30% du montant du marché peut être versée à l'**Entrepreneur** sur sa demande expresse après la signature du contrat, dans un délai n'excédant pas 10 jours.
Cette avance doit être garantie à cent pour cent (100%) par une garantie solidaire émanant d'un établissement bancaire agréé par le **Maître de l'Ouvrage**.
La restitution de l'avance de démarrage aura lieu en remboursement unique quand le montant des travaux aura atteint 80%. En ce moment, la garantie afférente à l'avance de démarrage sera libérée.
- b) Quand l'avancement des travaux a atteint au moins 80%, le paiement d'un montant de 80% est subordonné à la récupération de la totalité de l'avance de démarrage.
- c) Paiement de 15% à la réception provisoire.
- d) Le solde (5%) sera gardé pour garantir le parfait achèvement des travaux, et sera libérée à la réception définitive qui interviendra 12 mois après la réception provisoire.

14. Validité des offres

Les offres resteront valides et les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de l'ouverture des offres.

15. Signature du contrat

Le Maître d'Ouvrage enverra à l'attributaire du marché, un projet de contrat, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

Dans maximum cinq (5) jours ouvrables suivant la réception du projet de contrat, l'attributaire du marché signera et renverra le contrat au Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues, et leur restituera leurs garanties d'offre.

16. Garantie de bonne exécution

Dans les trente (30) jours calendaires suivant la réception du contrat, l'attributaire fournira au Maître d'Ouvrage une garantie de bonne exécution de 5%, sous la forme de garantie bancaire, conformément au modèle de garantie fourni en annexe, ou sous une autre forme acceptable par le Maître d'Ouvrage.

La garantie de bonne exécution fournie par l'attributaire du marché sous forme de garantie bancaire, sera émise au choix de l'attributaire, par une banque agréée par l'Autorité Contractante.

Si l'attributaire du marché ne remplit pas les conditions ci-dessus, l'attribution du marché sera annulée et la garantie de soumission sera saisie.

17. Règlement applicable

Le marché est régi par le Règlement de Passation des marchés de la Banque (disponible sur le site www.brb.bi).

18. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi, 2^{ème} étage, bureau 2.27 BIS, téléphone 22 22 03 45.

19. Consultation et acquisition du Dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres sur support électronique peut être obtenu à la Banque de la République du Burundi, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n°2.08, contre paiement d'un montant de **cent mille Francs Burundi (BIF 100 000) non remboursable**. Cette somme sera versée au compte numéro **9829/000 « Récupérations diverses »** ouvert dans les livres de la Banque de la République du Burundi.

Fait à Bujumbura, le 29/02/2025.

POUR LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur

